#### REPUBLIQUE FRANCAISE

Département

### **MANCHE**

# Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal:

En exercice: 19 14 Présents: 2

Pouvoirs: Votants: Pour:

date de convocation: 26 mars 2024

16

16

date d'affichage: 6 avril 2024

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOYON VILLAGES

### Séance du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MOYON VILLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune de MOYON VILLAGES, en séance publique, sous la présidence de Jean-Pierre LOUISE, Maire.

Présents: Mmes MM. Patrick HARDEL, Samuel CULLERON, Isabelle FLEURY, Philippe OZENNE, Claude MARTIN, Marie-Josèphe BOYARD, Sébastien DUBOIS, Delphine BOURSIN, Jacques CIROU, Rachel LEBARBEY, Pascal LENOIR, Anthony LETOUZEY, Christelle PIQUET

Excusés: Corine DEWOGHELAERE qui a donné procuration à Delphine BOURSIN, Arnaud LEGOUPIL qui a donné procuration à Pascal LENOIR, Florence CAHU, Angèle MAUBANT, Jeanne COUETIL

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Anthony LETOUZEY a été désigné secrétaire de séance.

## Délib 2024-15 – Desserte en électricité et éclairage public du lotissement du Carrefour Paris

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal :

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité du lotissement communal, hors travaux de terrassements est d'environ 120 000 € HT

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 800 € HT par lot soit 43 200 € TTC.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibérer :

- Valident le plan de financement,
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Pour copie conforme Le Maire. Jean-Pierre LOUISE

sion : 09/04/2024 éfecture : 09/04/2024